



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

**TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT PRINCIPAL
DE L'ENQUETE DE SUIVI DE LA PAUVRETE AU SENEGAL
DE 2010 (ESPS, 2010)**

Dakar, novembre 2010

I- Contexte et justification

Le Sénégal est entré en juin 2000 dans le processus de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE). Dix ans après deux DSRP ont été élaborés et mis en œuvre. Leur vocation a été surtout de promouvoir la participation de l'ensemble des groupes sociaux à la planification et d'organiser un processus cohérent et consensuel autour des objectifs nationaux afin que la mise en œuvre de programmes sectoriels ne soit compromise par des conflits d'intérêts catégoriels. Le premier DSRP 2003-2005, a essayé de mesurer l'efficacité d'un tel processus d'élaboration participative des politiques publiques, qui est censé être un outil de coordination pour impulser le partenariat entre les différents acteurs, et a été un instrument de mobilisation des ressources et de recentrage des actions de développement de l'État autour d'objectifs clairement définis, assortis d'indicateurs de performance et d'impact.

Après la réalisation de ces objectifs, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé dans la mise en œuvre de son deuxième DSRP, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, des collectivités locales, du secteur privé et des principales organisations de la société civile. Ce document de deuxième génération couvre le quinquennat 2006-2010, sa dernière année devant être, celle de l'évaluation globale de ses performances. Outre l'adjonction de quelques actions supplémentaires dans le dispositif opérationnel d'origine, cette nouvelle stratégie insiste sur la lutte contre la pauvreté, associant la Stratégie de Croissance accélérée au nouveau dispositif stratégique mis en place. Il s'agit là, incontestablement, d'une avancée majeure en matière de politique de développement, dans la mesure où la stratégie du DSRP était considérée comme quelque peu défensive dans son approche de la pauvreté et, à certains égards, comme en situation d'opposition aux stratégies dites de développement économique et social conduites jusque-là au Sénégal. Il convient toutefois de relever que la mobilisation du système économique au service, entre autres objectifs prioritaires, de l'accélération de l'accès aux services sociaux de base et de la promotion de la protection sociale sous toutes ses formes, a été une réalité avec le DSRP 2.

Ces orientations stratégiques consignées dans ce Document de seconde génération ont été présentées à l'occasion du Groupe consultatif tenu à Paris (France) en octobre 2007, et ont bénéficié des engagements financiers nouveaux qui ont permis de soutenir l'ensemble des besoins à cet égard. Le Gouvernement s'est engagé, en contrepartie à rendre compte des progrès réalisés et à prendre des mesures correctives nécessaires au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du DSRP 2, par l'organisation de revues conjointes annuelles et de rencontres trimestrielles qui font état des décaissements et besoins. Au terme de la mise en œuvre des actions prioritaires à travers l'exécution des projets et programme, le Sénégal envisage de reformuler un nouveau document de politique pour la période 2011-2015 sur la base des résultats de l'évaluation de l'impact des efforts faits dans le cadre des deux premiers DSRP.

Dans cette dynamique, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a sollicité et obtenu auprès de la Banque Mondiale, un fond de préparation pour mettre en œuvre la deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS II). Elle se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre du présent contrat pour le recrutement d'un consultant national spécialiste des enquêtes de grande envergure portant sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages.

II- Rappel des principaux objectifs et résultats attendus du projet

Le projet ESPS II est une réplique de celle de 2005-2006 et devra principalement fournir les principaux indicateurs de pauvreté, permettre de dresser un profil de pauvreté, de faire ressortir les caractéristiques socioéconomiques des différents groupes sociaux et d'analyser les déterminants de la pauvreté. Elle devra également fournir des indicateurs pertinents sur l'éducation, la santé, l'emploi, le patrimoine et la consommation des ménages. Enfin, elle devra renseigner sur la perception que les

ménages ont de la pauvreté et de la gouvernance ainsi que sur les solutions que les populations préconisent pour sortir de leurs conditions précaires de vie. A l'opposé des enquêtes de type budget consommation classiques, qui collectent des données détaillées sur tous les produits, l'ESPS II se limitera à relever des informations par grand poste de dépenses ou fonction de consommation (santé, éducation, transport, logement, etc.), en distinguant les dépenses alimentaires et non alimentaires, les achats de produits et services et l'autoconsommation de produits agricoles et d'élevage. Cette approche, quoique simplifiée pour saisir les dépenses, pourra permettre d'estimer la consommation des ménages et de mesurer la pauvreté monétaire suivant une méthodologie comparable à celle déjà utilisée dans les enquêtes ESAM I, ESAM II et ESPS I.

Le principal objectif de l'enquête étant le suivi de la pauvreté au Sénégal, elle doit produire les mêmes indicateurs que l'ESPS I pour permettre la mesure des changements intervenus depuis 2005-2006, en relation avec les politiques, programmes et projets mis en place par l'Etat. Elle devra donc produire des indicateurs simples permettant d'apprécier la situation des différentes catégories sociales ainsi que les éventuelles disparités entre elles. Les informations collectées dans l'enquête permettront :

- de renseigner sur les conditions de vie des populations à travers les principaux indicateurs de niveau de vie relatifs à l'éducation, à la santé et à l'emploi d'une part, et d'autre part à l'habitat, à l'équipement, au confort et au patrimoine des ménages, à l'état nutritionnel des enfants, à l'accès aux infrastructures de base et à la satisfaction des populations par rapport à celles-ci;
- d'estimer la consommation des ménages et de déterminer sa structure ;
- d'identifier les ménages pauvres, de déterminer l'ampleur et l'évolution de la pauvreté monétaire et de mesurer les inégalités entre catégories sociales ;
- de connaître le point de vue des populations sur leurs propres conditions de vie et sur les institutions de l'Etat, sur leurs priorités et leurs attentes ainsi que sur leurs perceptions de la qualité des services sociaux et la place du tissu social dans l'organisation des communautés.

Par la production d'indicateurs pertinents et consensuels, l'enquête vise à contribuer à la facilitation du dialogue politique et social entre les décideurs, les bailleurs de fonds, la société civile et les autres partenaires.

III- Missions et mandats du consultant

Compte tenu de son expérience avérée en matière de conduite des enquêtes auprès des ménages, le consultant a pour principale mission d'apporter un appui significatif aux comités techniques en charge de la mise en œuvre de l'enquête. A cet égard, il doit participer aux travaux portant sur :

1. la définition de la méthodologie (plan d'échantillonnage, schéma d'organisation du travail sur le terrain) ;
2. la conception des outils de collecte (manuels de l'enquêteur et du contrôleur, questionnaire) ;
3. la formation et la sélection définitive des enquêteurs ;
4. le suivi de la collecte ;
5. le traitement et l'exploitation des données ;
6. la production et l'analyse des premiers résultats ;
7. la vulgarisation et la diffusion des résultats.

Suivant le schéma d'organisation des comités techniques, le consultant devra travailler en étroite collaboration avec le Coordonnateur du projet pour assurer un bon pilotage technique de l'enquête. A ce titre, il aidera ce dernier dans le suivi du bon fonctionnement des travaux des sous comités.

IV - Profil du Consultant

Le consultant doit avoir une expérience solide d'au moins cinq ans (05) dans le domaine du pilotage des enquêtes auprès des ménages portant sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté¹. Il doit avoir au moins un diplôme équivalent à BAC + 5 dans l'un des domaines suivants : statistique, démographie. Il doit avoir une bonne connaissance en bureautique (WORD, EXCEL). La maîtrise des logiciels statistiques (SPSS, STATA) serait un atout.

V – Dispositions contractuelles

- Procédures administratives et financières : Le Consultant signera un contrat de prestation de services avec l'ANSD dont les procédures administratives et financières seront appliquées.
- Livrables : Le Consultant remettra à l'unité de gestion des rapports d'étapes et un rapport final en fin de mandat.
- Durée : La durée d'intervention est prévue pour une période de 120 jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat du consultant. Le consultant sera recruté à temps plein et sera régi par le règlement intérieur de l'ANSD concernant les horaires de travail.
- Modalités de paiement : Les honoraires du Consultant seront payés à partir des fonds de la Banque Mondiale mis à la disposition de l'ANSD par l'intermédiaire de la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI). Le paiement des honoraires du consultant se fera après validation des rapports d'étape et final qui devront au préalable faire l'objet d'une validation par le Directeur Général de l'ANSD.
- Obligations de l'ANSD : L'ANSD remettra au Consultant l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission.

¹ Les enquêtes de référence dont il s'agit sont les Enquêtes Sénégalaises Auprès des Ménages (ESAM1 et 2), la première Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS I).